

Décision du Maire

N° 2025-199

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Musées – Concert dans le cadre de la mise en valeur des collections
– Marché de services à procédure adaptée**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la volonté de la Ville de Montbéliard d'organiser un concert en écho aux collections présentées au Musée du Château Montbéliard Wurtemberg **le dimanche 30 novembre 2025 à 11h00 et 16h00** ;
- Considérant que l'association « Le banquet d'Agamemnon » propose un programme musical cohérent, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer, sur le fondement de l'article R. 2122-3 1° du Code de la commande publique, le contrat de cession pour la prestation musicale de « Les Quatre Saisons de Clori et Tirsi », pour un montant de 2 270 € HT soit 2 394.25 € TTC pour la date du 30 novembre 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 1 Octobre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/10/2025

Affichée le : 01/10/2025